

COMMUNE de CORBEILLES

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL du 5 avril 2022 – 19h30

L'an 2022, le 5 avril à 19 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de CORBEILLES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil Municipal, 3 rue du château, sous la présidence de Mme BERNARD Françoise, Maire.

Présents

- Mme BERNARD Françoise,
- M. LELIEVRE Joël
- Mme MARTIN Isabelle
- Mme CHARBONNIER Sandrine
- M. FRINGARD Jean-Claude
- Mme BRUN Michelle,
- M. DOS SANTOS Philippe,
- M. SIMEANT Jean-Philippe,
- Mme MAISON Sophie,
- Mme LAMARGOT Nathalie
- M. DIVOUX Jérôme
- M. JOUHANNET Brendan
- M. LECLAND Jacky

Excusés ayant donné procuration

- M. CONSTANT Daniel à M. LELIEVRE Joël
- M. MARTIN Laurent à Mme MARTIN Isabelle

Secrétaire de séance

- Mme CHARBONNIER Sandrine

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 2 mars 2022.Le Conseil Municipal, **APPROUVE** à :

Pour	15 dont deux pouvoirs
Contre	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 2 mars 2022 est approuvé à l'**UNANIMITE**.

1°) BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Madame le Maire soumet le Compte de Gestion 2021 du Receveur Municipal à l'approbation des membres du Conseil, lequel laisse apparaître les résultats suivants :

	Section d'INVESTISSEMENT	Section d'EXPLOITATION	TOTAL Des Sections
Titres de recettes émis	57 231.34 €	94 103.41 €	151 334.75 €
Mandats émis	76 785.02 €	57 965.78 €	134 750.80 €
RESULTAT de l'exercice			
Excédent		36 137.63 €	16 583.95 €
Déficit	19 553.68 €		

	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Résultat de l'exercice 2021	Résultat à la clôture de l'exercice 2021
INVESTISSEMENT	582 983.93 €	-19 553.68 €	563 430.25 €
FONCTIONNEMENT	376 178.40 €	36 137.63 €	412 316.03 €
TOTAL			
Excédentaire	959 162.33 €	16 583.95 €	975 746.28 €
Déficitaire			

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
APPROUVE le Compte de Gestion 2021 du Receveur Municipal,

Pour	15
Contre	0
Abstentions	0

2°) BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Madame le Maire présente les résultats du Compte Administratif 2021, identique au Compte de Gestion du Receveur, faisant apparaître :

EXCEDENT d'EXPLOITATION cumulé	412 316.03 €
EXCEDENT d'INVESTISSEMENT cumulé	563 430.25 €
Soit un EXCEDENT GLOBAL de	<u>975 746.28 €</u>

Le maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote. Il n'est pas compté dans les membres présents pour le calcul du quorum (article L.2121-14 du CGCT).

Madame le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote.

Sous la présidence de Monsieur FRINGARD Jean-Claude, doyen d'âge, le Conseil Municipal accepte et approuve les résultats du Compte Administratif 2021.

Pour	14
Contre	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	1

3°) BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DU RESULTAT 2021 AU BP 2022

Le CONSEIL MUNICIPAL, réuni sous la présidence de Madame BERNARD Françoise, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021,

Constatant que le compte de résultat d'exploitation fait apparaître :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	36 137,63
dont b. <u>Plus values nettes de cession</u>	0,00
<u>d'éléments d'actif : c. Résultats antérieurs reportés</u>	376 178,40
D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	412 316,03
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	563 430,25
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	-57 290,47
Besoin de financement = e + f	0,00
AFFECTATION (2) = d.	412 316,03
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0,00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	412 316,03
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

DECIDE d'affecter le résultat comme suit au BP 2022 :

PROCES VERBAL

Conseil Municipal du 05/04/2022

Page 4 sur 11

■	au 002 de la section d'EXPLOITATION – en RECETTES	412 316,03 €
■	(résultat de fonctionnement reporté)	
■	au 001 de la section d'INVESTISSEMENT – en RECETTES	563 430,25 €
	(résultat d'investissement reporté)	
■	au 1068 de la section d'INVESTISSEMENT – en RECETTES	0 €

Pour	15
Contre	0
Abstentions	0

4°) BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE le budget primitif ASSAINISSEMENT pour l'exercice 2022 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

▪ Section de FONCTIONNEMENT	472 316,03 €
▪ Section d'INVESTISSEMENT	620 661,59 €

CHARGE Madame le Maire de l'exécution du budget.

Pour	15
Contre	0
Abstentions	0

5°) BUDGET DE LA COMMUNE - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Madame le Maire soumet le Compte de Gestion 2021 du Receveur Municipal à l'approbation des membres du Conseil, lequel laisse apparaître des résultats suivants :

	Section INVESTISSEMENT	Section de FONCTIONNEMENT	TOTAL des Sections
Recettes nettes	351 399.86 €	1 606 831.87 €	1 958 231.73 €
Dépenses nettes	460 248.15 €	1 376 008.44 €	1 836.256.59 €
RESULTAT de l'exercice			
Excédent		230 823.43 €	121 975.14 €
Déficit	108 848.29 €		

	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'Investissement sur Exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat à la clôture de l'exercice 2021
INVESTISSEMENT	-421 675.45 €		-108 848.29 €	-530 523.74 €
FONCTIONNEMENT	733 617.28 €	30 473.34 €	230 823.43 €	933 967.37 €
TOTAL				
Excédentaire	311 941.83 €	30 473.34 €	121 975.14 €	403 443.63 €
Déficitaire				

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE le Compte de Gestion 2021 du Receveur Municipal,

Pour	15
Contre	0
Abstentions	0

6°) BUDGET DE LA COMMUNE - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Madame le Maire présente les résultats du Compte Administratif 2021, identique au Compte de Gestion du Receveur, faisant apparaître :

DEFICIT d'INVESTISSEMENT	-530 523.74 €
EXCEDENT de FONCTIONNEMENT	933 967.37 €
Soit un EXCEDENT GLOBAL de	<u>403 443.63 €</u>

Le maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote. Il n'est pas compté dans les membres présents pour le calcul du quorum (article L.2121-14 du CGCT).

Madame le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote.

Sous la présidence de Monsieur Jean Claude FRINGARD, doyen d'âge, le Conseil Municipal **ACCEPTE** et **APPROUVE** les résultats du Compte Administratif 2021.

(Madame le Maire ne participe pas au vote).

Pour	14
Contre	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	1

7°) BUDGET DE LA COMMUNE - AFFECTATION DU RESULTAT 2021 AU BP2022

Le CONSEIL MUNICIPAL, réuni sous la présidence de Madame BERNARD Françoise, Maire, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021,

Constatant que le compte de résultat d'exploitation fait apparaître :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	230 823,43
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	703 143,94
	933 967,37
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-530 523,74
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	431 477,24
Besoin de financement F. = D. + E.	99 046,50
AFFECTATION =C. = G. + H.	933 967,37
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	99 046,50
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	834 920,87
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

DECIDE d'affecter le résultat comme suit au BP 2022 :

■ au 002 de la section de FONCTIONNEMENT – en RECETTES	834 920.87 €
■ au 001 de la section d'INVESTISSEMENT – en DEPENSES	530 523.74 €
■ au 1068 de la section d'INVESTISSEMENT – en RECETTES	99 046.50 €

Pour	15
Contre	0
Abstentions	0

8°) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION - DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022

Par délibération 2021 04 015 du 13 avril 2021, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFPB : 35.90 %
TFPNB : 45.26 %

À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État.

En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (18.56 %) est transféré aux communes.

Madame le Maire propose de fixer les nouveaux taux pour 2022, sans augmentation des taux 2021, soit :

Taxe Foncier Bâti 35,90 %
(soit 17.34 % taux communal et 18.56 % taux départemental)
Taxe Foncier Non Bâti 45,26 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE DE RECONDUIRE pour 2022, les taux d'impositions communaux suivants :

Taxe Foncier Bâti 35,90 %
(soit 17.34 % taux communal et 18.56 % taux départemental)
Taxe Foncier Non Bâti 45,26 %

Pour	15
Contre	0
Abstentions	0

9°) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 DE LA COMMUNE

VU les propositions de la Commission TRAVAUX du 10 mars 2022,

VU les propositions de la Commission FINANCES du 17 mars 2022,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL

VOTE le Budget Primitif de l'exercice 2022, s'équilibrant en recettes et dépenses comme suit :

- **Section de FONCTIONNEMENT** **2 363 185.87 €**
- **Section d'INVESTISSEMENT** **1 667 123.38 €**

CHARGE Madame le Maire de régler toutes les formalités utiles.

Pour	15
Contre	0
Abstentions	0

10°) VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022

VU le Budget Primitif 2022,

VU la Commission des Finances du 17 mars 2022,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE d'inscrire au budget primitif 2022, Section de Fonctionnement - au chapitre 65 - Article 6574, la somme de **19 000 €**.

DECIDE D'ALLOUER aux associations et organismes ayant fourni le dossier réglementaire de demande de subventions, les subventions ci-dessous.

Les membres du Bureau de chaque association sont invités à sortir de la salle et ne participent pas au vote.

UNRPA	745,00 €
CROQUEURS DE POMMES	200,00 €
HARMONIE CORBEILLES	1 000,00 €
LES VIEUX MOTEURS	200,00 €
ARTS ET LOISIRS	745,00 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS	500,00 €
AMICALE DES JEUNES SAPEURS POMPIERS	500,00 €
COMITE DES FETES	2 000,00 €
MARPA	10 000,00 €
AFN (Anciens d'Afrique du Nord)	500,00 €
Foyer Socio-Educatif de l'EREA - 158 rue des Bourgoins	100,00 €
PEP 45 - ADPEP - CS15615 - 45056 ORLEANS CEDEX 1	50,00 €
MFR	50,00 €
	16 590,00 €

DECIDE de verser au CCAS de Corbeilles la somme de **6 000,00 € (Article 657362)**

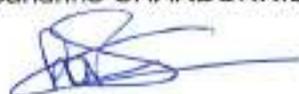
CHARGE Madame le Maire de régler les formalités utiles.

CHARGE Madame le Maire de régler toutes les formalités utiles.

Pour	12
Contre	0
Abstentions	3 M. DIVOUX/MARTIN/JOUHANNET

La séance est levée à 23h00.

La Secrétaire de séance
Sandrine CHARBONNIER



PROCES VERBAL

Le Maire
Françoise BERNARD



Conseil Municipal du 05/04/2022

Page 10 sur 11